

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE PORTANT
AMENDEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX INFRACTIONS
ET A CERTAINS AUTRES ACTES SURVENANT A BORD
DES AERONEFS (PROTOCOLE DE MONTREAL),
ADOPTÉ LE 04 AVRIL 2014 A MONTREAL

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (protocole de Montréal), adopté le 04 avril 2014 à Montréal.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 13 juin 2018



[Signature]
Selom Komi KLASSOU